

Conduire les entretiens annuels d'évaluation et les entretiens professionnels

Parcours concourant au développement des compétences

Action de formation réalisée selon les articles L.6313-1 et 6313-2 du Code du Travail

Objectif professionnel visé :

A l'issue de la formation, le stagiaire aura développé les compétences techniques et comportementales afin de pouvoir réussir la préparation, la conduite et l'exploitation des entretiens annuels d'évaluation, les entretiens de progrès, les entretiens professionnels et les états des lieux récapitulatifs du parcours professionnel.

Objectifs d'apprentissage :

- Identifier la finalité et les enjeux des différents entretiens
- Acquérir les techniques et outils pour préparer, conduire et assurer le suivi post campagne d'entretiens
- Citer les principaux points des articles de loi et décrets en lien avec l'évolution professionnelle
- Travailler sa posture de conseil en évolution professionnelle
- Distinguer les principaux dispositifs d'accompagnement de salariés en évolution professionnelle internes et externes et les modalités de réalisation

Contenu de l'action de formation :

Jour 1 : Les entretiens annuels et les entretiens de progrès

- Les enjeux et les spécificités de chaque entretien de management (objectifs, vocabulaire, posture, conduite de réalisation, période évaluée)
- Les différentes phases des entretiens (préparation, conduite, suivi), les outils utilisés et la répartition du travail de préparation entre le manager et le collaborateur
- L'évaluation du niveau d'atteinte des objectifs et de performance
- L'évaluation de l'évolution des compétences et de l'implication
- La poursuite de l'accompagnement du collaborateur tout au long de l'année et le suivi des plans d'action définis

Jour 2 : Les entretiens professionnels et les états des lieux récapitulatifs

- Pourquoi et comment intervenir en conseil en évolution professionnelle au sein d'une organisation, avantages pour le salarié et l'entreprise, imbrication dans la démarche GPEC
- Les textes de références mentionnant l'entretien professionnel et les obligations en lien : articles de loi et décrets depuis 2014.
- Distinguer l'entretien professionnel des autres types d'entretien et les outils RH nécessaires au bon déroulement de l'entretien professionnel et de l'état des lieux récapitulatif
- Préparer et conduire les entretiens professionnels et les états des lieux récapitulatifs : étapes, utilisation des outils, posture adaptée
- Exploiter et assurer le suivi des entretiens professionnels et des états des lieux récapitulatifs
- Accompagner le salarié dans son plan de développement de compétences et son projet professionnel : dispositifs en interne et dispositifs en externe

Jour 3 : Préparer la prochaine campagne d'entretiens au sein de mon équipe

Pré-requis :

- La personne évolue déjà dans la fonction managériale ou la fonction RH, depuis peu ou depuis longtemps
- Un positionnement individuel des stagiaires est réalisé par questionnaire en amont de la formation

Modalités de l'action de formation :

- Action réalisable en présentiel
- Action réalisable en distanciel
- Formation mixte/hybride
- Action réalisable en inter entreprises
- Action réalisable en intra entreprise

Durée : 2,5 journées, soit 17,5 heures

Lieu de formation :

Inter entreprises : dans les locaux d'Aboréal au 29 bis Avenue de la Gare 29000 Quimper

Intra entreprise : Dans les locaux d'Aboréal ou dans vos locaux (à définir ensemble)

Public visé : Managers intermédiaires, encadrants directs, responsables d'équipe, pas encore formés à la conduite des entretiens annuels d'évaluation, conduisant déjà les entretiens annuels d'évaluation ou s'apprêtant à les conduire.

A l'attention des personnes en situation de handicap :

Notre organisme peut vous offrir des possibilités d'adaptation et/ou de compensations spécifiques si elles sont nécessaires à l'amélioration de vos apprentissages sur cette formation. Aussi, si vous rencontrez une quelconque difficulté, nous vous remercions de nous contacter directement au 02 98 59 12 80.

Délai d'accès à la formation : 15 jours minimum en intra-entreprise et 1 mois minimum en inter-entreprise

Coût de l'action de formation :

Voir notre proposition de convention de formation professionnelle réalisée sur mesure et fournie en net de TVA. Exonération de TVA des prestations effectuées dans le cadre de la formation professionnelle relatif à l'article 261-4-4^a du CGI. Numéro de déclaration d'activité 53560922556.

La tarification dépendra du nombre de participants, de la durée de la formation, d'éventuels coûts liés à des outils utilisés pendant la formation.

Formation finançable via les fonds OPCO et FAF

Formatrice :

La consultante formatrice
Edith Blouët animera cette formation

✉ eblouet@aboreal.bzh ☎ 07 81 85 21 90

Parcours concourant au développement des compétences
Action de formation réalisée selon les articles L.6313-1 et 6313-2 du Code du Travail

Aboréal et la formation en 2022

- 378 heures de formation
- Note moyenne de satisfaction globale des stagiaires : 10/10

Méthodes et moyens pédagogiques :

- Formation animée de manière dynamique et participative dans le respect et la bienveillance
- Alternance d'apports méthodologiques, mises en situations, exercices, études de cas, training
- Alternance de moyens d'évaluation des acquis, de résolution de cas pratiques, d'outillage simple et de construction d'outils adaptés
- Document de synthèse et livret pédagogique

Modalités de fixation des objectifs et d'évaluation de l'atteinte des objectifs fixés et du niveau de satisfaction des parties prenantes :

- Un positionnement individuel du stagiaire est formalisé en amont de la formation par 2 questionnaires d'analyse du besoin et des objectifs fixés, complétés par le stagiaire et par le commanditaire
- Un auto positionnement par le stagiaire de son niveau de progression des compétences est réalisé en début et à la fin de l'action de formation
- Un certificat de réalisation sera fourni à chaque stagiaire et/ou commanditaire
- Un bilan à froid de l'action de formation est réalisé auprès du stagiaire, du client / commanditaire si différent et du financeur.

Engagement qualité d'Aboréal :

L'organisme prestataire d'actions de développement des compétences satisfait aux exigences du Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle.

Le consultant formateur applique la charte qualité définie par ABORÉAL qui est fournie aux stagiaires.

L'intervenante est spécialisée en Formation des Adultes (copies des diplômes et références clients sur simple demande).

Application du RGPD par Aboréal :

Les informations fournies et saisies dans les documents contractuels de formation qui sont échangés entre nos deux structures sont utilisées uniquement dans le cadre de notre relation commerciale. Par votre retour de documents, vous acceptez l'utilisation de vos informations exclusivement par Aboréal le temps de la formation et de son traitement amont et aval. Vous pouvez à tout moment exercer vos droits en lien avec la réglementation RGPD, en adressant un mail individualisé en précisant vos attentes : contact@aboreal.bzh

Documents contractuels fournis :

Toutes les actions de formations dispensées font l'objet d'une convention de formation car elles sont dispensées à des structures et non à des particuliers.

Tout document contractuel est accompagné du programme descriptif de l'action de formation, du règlement intérieur de la formation et de l'attestation d'informations préalable à l'inscription du stagiaire.